

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Métropole Aix Marseille Provence - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'OPAH de Port-de-Bouc 2018 - 2023.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'OPAH développement durable de Port-de-Bouc proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, portant sur l'extension du périmètre géographique de l'OPAH, l'élargissement du champ d'intervention au financement des travaux en copropriétés dégradées et la prorogation anticipée de l'OPAH jusqu'en juillet 2023,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

À l'unanimité

Mesdames VASSAL et CARREGA ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**